

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2012**

Étaient présent : Jean-Noel MOISSET. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. Alain VERON. Reine Marie GREMEAUX. François VARLET. Francis RONDET. Denise HOF. Christine ALLOUIS. Robert HOF. Marielle BRILLANT. Daniel SENEAL. Jocelyne OLLIVIER. Michel RAES. Daniel BELAND. Anthony ARCIERO. Régis SCARPINO. Michel PRULHIÈRE. Nadine RACAULT. Guy BENOIT.

Absents excusés : Gilbert CATALETTE. Valérie PANNIER.
Eliane LOR donne procuration à Jocelyne OLLIVIER
Jean BRIDET donne procuration à Michel RAES
Suzie PLANCHARD donne procuration à Maryse GUILBERT
Julien SEBBAN donne procuration à Michel PRULHIÈRE

Absent non excusé : Michèle MARIE

Secrétaire de séance : François VARLET

Approbation du conseil municipal du 27 Mars 2012

1°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre du projet de transformation de la communauté de communes de Roissy Porte de France (CCRPF) en communauté d'agglomération avec extension à la ville de Goussainville, conformément aux dispositions des articles L 5211-41 et L 5211-41-1 du CGCT, la CCRF doit pouvoir justifier, au moment de sa transformation, qu'elle exerce déjà en lieu et place de ses membres les compétences fixées par les dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) relatif à la création des communautés d'agglomération.

A ce titre, la Communauté a souhaité procéder aux ajustements de son champ de compétences nécessaires dans un premier temps, pour ensuite, dans un second temps, pouvoir recourir à la procédure d'extension – transformation prévue par l'article L 5211-41-1 du CGCT.

La communauté a ainsi délibéré, le 12 Avril 2012, dans le sens d'une modification des statuts.

Pour être prise en compte et faire l'objet d'un arrêté préfectoral, cette modification statutaire doit avoir été acceptée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée (article L 5211-5 II 2° du CGCT).

Le transfert de compétences aura pour effet des équipements, biens, droits et obligations nécessaires à son exercice en application des dispositions de l'article L 5211-5-III du Code général des collectivités territoriales.

Pour satisfaire aux obligations du code général des collectivités territoriales et permettre, en 2013, la transformation de la CCRPF en communauté d'agglomération, il est proposé au conseil municipal de modifier les statuts conformément aux statuts annexés à la présente.

Il est précisément proposé de modifier les articles 3.1, 3.2 et 3.3 des statuts de la communauté comme annexé à la présente.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2°) DEPLACEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

Dans le Cadre de nouvelles constructions demandées par la SCI les Jardins du Guépel, Monsieur le Maire propose au Conseil le déplacement de deux chemins :

- Sente du Guépel
- Chemin de la Porte des champs.

Après discussion avec l'ensemble des membres du conseil municipal. Ce dernier émet un avis défavorable sur le projet présenté.

Il souhaite que soit revu avec le promoteur le projet concernant :

- Le nombre de logements à la baisse
- Le nombre de parkings des visiteurs à la hausse
- Peut être prévoir des maisons individuelles
- La sécurisation de la Rue Charles Gabel (feux tricolores)

3°) ENTRETIEN DE LA MAISON DE LA FAMILLE

L'entretien de la Maison de la Famille sera assuré à compter du 1^{er} Mai 2012, par une Entreprise extérieure.

De ce fait, la commune n'interviendra plus pour le remplacement du personnel communal (pour raisons maladies – accident de travail – maternité).

L'entreprise retenue est « SNT GROUPE » pour un coût annuel de 20.668.89 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

4°) MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES RESEAUX EU ET EP DES RUES DU JARFIN FREMIN

La commune de Survilliers va prochainement commencer des travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales des Rues du Jardin Frémin.

L'entreprise CCST (Consultants canalisations sans tranchée, nous a fait une proposition à 14.338.80 € HT pour cette mission).

Le conseil municipal émet un avis favorable.

DIVERS :

- Le Service départemental d'Incendie et de Secours nous informe d'une nouvelle politique tarifaire départementale relative aux opérations à caractère privé. Dans un souci de maîtrise budgétaire, de nouvelles tarifications seront appliquées à compter du 1^{er} Mai 2012 selon une base forfaitaire ou horaire.

Exemple :

- Destruction de nid de guêpes 130.00 €
- Ascenseur bloqué 300.00 €
- Ouverture de porte 200.00 € ou 320.00 €
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion des élections législatives, il sera suppléant de Yannick PATERNOTTE.
- François VARLET informe que pour l'organisation de la brocante du 1^{er} Mai, 6 voitures ont été enlevées et mises en fourrière, que ces véhicules ont été enlevés après que l'on ait cherché à prévenir les contrevenants le jour du 1^{er} Mai.
- Michel RAES informe que les travaux du terrain de jeux « Agorespace » vont être réalisés entre le 9 et le 15 Mai. A l'issue de la réalisation de cet espace, une inauguration sera organisée.
- Nadine RACAULT : demande quand la déchetterie de Plailly sera ouverte à Survilliers. Réponse de Monsieur HOF : la déchetterie de Plailly ouvrira ses portes aux habitants de la commune de Survilliers à compter du 1^{er} Juin. Chaque habitant devra présenter sa carte de communauté à cette structure afin de pouvoir y pénétrer.
- Denise HOF demande où en est la pose du distributeur à billets. Logiquement celui-ci devrait être posé pour la fin juin si réponse favorable de la DDEA sur le permis de construire.